

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils d'école

Exposé :

Conformément à l'article D. 411-1 du Code de l'éducation, chaque conseil d'école est composé notamment du Maire ou son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Ces représentants assurent la coordination entre la commune et les écoles.

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-33,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article D. 411-1.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE pour la durée du mandat, en complément du Maire ou de son représentant, Brigitte MARTIN, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, pour représenter la commune aux conseils d'école.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

